

Charte ESG

Ce document définit les grands principes de la démarche d'AXELEO CAPITAL sur les enjeux dit E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance) vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses participations et de ses investisseurs.

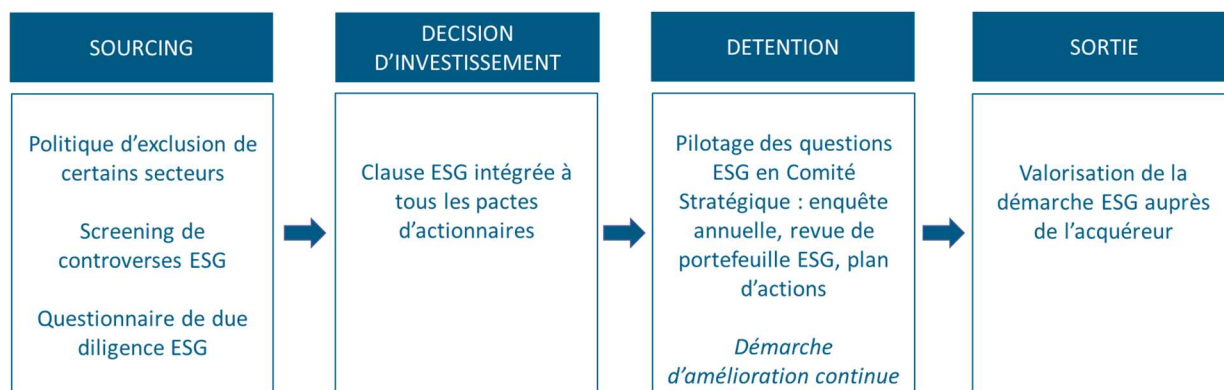
Le cadre de l'engagement d'AXELEO CAPITAL

Depuis son agrément en tant que société de gestion de portefeuille en juin 2017, AXELEO CAPITAL a signé plusieurs chartes et engagements sur les thématiques ESG, et notamment :

- Les **PRI (Principles of Responsible Investment) de l'ONU** en août 2019 qui visent à intégrer des critères ESG tout au long du processus d'investissement
- La **Charte Sista** en octobre 2019 qui vise à accélérer le financement de startups fondées ou dirigées par des femmes et qui promeut la mixité dans le numérique
- La **Charte Parité de France Invest** en février 2020 qui, dans la continuité des engagements Sista, vise à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital investissement et les entreprises qu'ils accompagnent

Les engagements ESG d'AXELEO CAPITAL envers ses participations

AXELEO CAPITAL tient compte des critères ESG lors des différentes phases d'investissement.



✓ Politique d'investissement et exclusions de secteurs

La stratégie d'investissement d'AXELEO CAPITAL est détaillée dans le règlement de chaque fonds que gère AXELEO CAPITAL.

La politique d'investissement générale d'AXELEO CAPITAL ne vise pas nécessairement des activités éligibles ou alignées avec la Taxonomie européenne.

AXELEO CAPITAL accompagne exclusivement des TPE et PME technologiques, évoluant dans le domaine du numérique en phase d'amorçage. Sont exclus les secteurs suivants :

- Production et distribution de contenus racistes, antidémocratiques, ou visant la discrimination des catégories de population ;
- Jeux de hasard, casinos et entreprises équivalentes ;
- Toute activité promouvant la pornographie ou la prostitution ;
- Production ou commerce d'armements de munitions ou de tabac ;
- Commerce international des déchets, sauf en cas de conformité à la Convention de Bâle et aux réglementations associées ;
- Production, utilisation ou commerce de produits ou substances destructrices de la couche d'ozone et autres substances dangereuses sujettes à des interdictions ou retraits à l'échelle internationale

Les activités liées directement ou indirectement au charbon sont exclues du périmètre d'investissement d'AXELEO CAPITAL.

Selon les véhicules d'investissement, ces derniers peuvent ou non faire la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et sont ainsi classés Article 8 ou 6 au regard de la réglementation SFDR Disclosure.

✓ Décision d'investissement

Notre équipe d'investissement s'appuie sur des critères d'évaluation ESG qui nourrissent la décision d'investissement au-delà des critères strictement financiers et du potentiel de croissance des participations.

En phase d'analyse pré-investissement (*due diligence*), AXELEO CAPITAL établit un diagnostic de la maturité et de l'appétence aux thématiques ESG de la cible. Ce diagnostic est basé sur un questionnaire interne, qui tient compte des *guidelines* de France Invest. Le questionnaire est construit tel que :

- Le pilier environnemental tient compte entre autres de : la gestion des déchets, l'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise, la mise en place d'actions de réduction des émissions de GES, la sensibilisation du personnel aux enjeux environnementaux ...
- Le pilier social prend en compte notamment : la stabilité du personnel (turnover, précarité des contrats, absentéisme), la sécurité au travail (taux d'accidentologie), la formation du personnel, la mixité du personnel, les mécanismes de partage de la valeur, les pratiques de recrutement inclusives, les actions favorisant la qualité de vie au travail (télétravail, droit à la déconnexion, égalité salariale hommes-femmes) ...

- Le pilier de gouvernance vérifie : l'indépendance et la mixité des organes non exécutifs, la mixité des organes exécutifs, la formalisation d'une démarche RSE (code de conduite, politique d'achats responsables, intégration des critères ESG dans le suivi des prestataires ...), les partenariats ou actions philanthropiques mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre.

Les résultats de ce diagnostic peuvent conduire AXELEO CAPITAL à : ne pas investir, investir sous condition de mise en place d'actions spécifiques ESG, investir avec un suivi standard de ces sujets. AXELEO CAPITAL peut également être amené, si besoin, à diligenter des audits dédiés ESG.

Cette analyse ESG en amont de l'investissement est, sauf cas exceptionnel et devant être justifié, conduite pour 100% des deals. Elle est basée sur les données déclaratives des participations.

En phase de montage juridique, AXELEO CAPITAL inclut systématiquement depuis fin 2019 une clause « Ethique ; ESG et impact » dans l'ensemble de ses pactes d'associés. Elle indique notamment qu'AXELEO CAPITAL est en droit d'exiger un reporting (a minima annuel) sur les sujets ESG de la part de ses participations.

✓ En phase de détention

Suivi et reporting annuel

AXELEO CAPITAL conduit une évaluation annuelle de son portefeuille sur les thématiques ESG au travers d'un questionnaire détaillé, qui donne lieu à une notation interne dont l'évolution est suivie par les équipes de manière à construire, le cas échéant, des plans d'actions en concertation avec les participations du portefeuille.

Dialogue avec les participations et engagement actionnarial

Bien qu'AXELEO CAPITAL soit amené à prendre des participations minoritaires, notre équipe s'engage à porter certains sujets ESG auprès de nos participations en tant qu'actionnaire et/ou membre de comités et organes non exécutifs :

- **Etre exemplaire en matière d'exercice des droits de vote**

Nous nous engageons à voter (le cas échéant, par correspondance ou par le biais de pouvoirs) à l'ensemble des assemblées générales d'actionnaires de nos participations.

Les conditions d'exercice des droits de vote d'AXELEO CAPITAL sont reprises dans sa Politique d'engagement actionnarial disponible sur son site Internet

- **Promouvoir les dispositifs de partage de la valeur au sein de nos participations**

Nous nous engageons à favoriser la mise en place de plan d'actionnariat salarié (BSPCE, BSA, actions gratuites) à destination des salariés (y compris non dirigeants) des sociétés en portefeuille lors des tours de table auxquels nous participons.

- **Favoriser la présence de membres indépendants au sein des organes non exécutifs de nos participations**

- **Promouvoir la parité et la mixité au sein de nos participations**

Ces engagements sont déclinés de manière opérationnelle dans la feuille de route pluriannuelle RSE de la société de gestion et dans la politique d'engagement actionnarial.

- ✓ **En phase de sortie**

Le suivi ESG mis en place lors de la phase de détention de la participation doit permettre à AXELEO CAPITAL de valoriser ces thématiques dans un contexte de cession des actions de l'entreprise concernée.

Les engagements ESG d'AXELEO CAPITAL envers ses investisseurs

AXELEO CAPITAL consacre une section du rapport annuel de gestion de chaque fonds aux thématiques ESG à destination des investisseurs. La société de gestion se soumet également à tout autre due diligence et prise d'informations de la part de ses investisseurs dans la limite des informations à sa disposition.

De même, depuis 2020 AXELEO CAPITAL tient compte d'éléments non financiers lors de la collecte d'informations sur les objectifs d'investissement de ses souscripteurs et notamment collecte des informations sur leurs préférences en matière de durabilité.

Les engagements ESG d'AXELEO CAPITAL envers ses collaborateurs

AXELEO CAPITAL s'engage également en tant qu'employeur sur les thématiques ESG, convaincu que ces sujets représentent un enjeu essentiel dans la rétention des talents.

AXELEO CAPITAL a mis en place et maintient en état plusieurs initiatives de réduction de son empreinte carbone :

- Mise en place d'outils nécessaires pour être une entreprise "zéro papier" : signature électronique (DocuSign), gestion des notes de frais avec coffre-fort numérique (Jenji)
- Formalisation d'une politique d'achats responsables y compris le matériel IT
- Implémentation d'une charte télétravail depuis fin 2020 et recours accru à la visio conférence
- Mise en place en cours du forfait mobilités durables pour les collaborateurs
- Campagne de sensibilisation aux écogestes numériques
- Campagnes de sensibilisation à l'empreinte carbone via le calculateur "Mon Empreinte Pro" développé par la société We Count et librement inspirée de Nos Gestes Climat développé par l'ABC et Datagir (ADEME). <https://www.wecount.io/mesurer-mon-empreinte-carbone-pro>
- Réalisation de notre bilan carbone & Détermination d'une stratégie climat

Sur le plan social, AXELEO CAPITAL veille aussi à :

- Etre vigilant sur la non-discrimination à l'embauche et sur la mixité et la diversité au sein des équipes
- Mettre en place de programmes de formation à destination du personnel

- Favoriser la flexibilité dans l'organisation du temps de travail : tous les collaborateurs ont la capacité et la possibilité de faire du télétravail dans les conditions spécifiées par une charte dédiée
- Intégrer la dimension RSE dans les entretiens annuels individuels de performance

AXELEO CAPITAL a mis également en place une gouvernance en place en matière ESG avec un correspondant ESG qui anime ces thématiques au sein de la société, propose une feuille de route pluriannuelle à la direction générale ; et assure le suivi de la mise en œuvre des principes établis. L'ensemble de l'équipe est mobilisée par la constitution de squads dédiés selon les sujets.